

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°92/2023**

**Objet : Avenant n°2 au marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et connexes.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la décision du maire N°71/2022 du 10 juin 2022 décidant d'attribuer le marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et connexes à la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions – 4, rue de l'Eclipse – 95800 CERGY, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Vu la décision du maire N°140/2022 du 18 novembre 2022, approuvant l'avenant n°1 au marché suite à des modifications intervenues dans le patrimoine communal et à une baisse des températures de consigne sur certains sites.

Considérant que dans le cadre de la procédure d'achat du gaz prévue à l'article 3.2 du CCTP, il convient de prendre en compte par voie d'avenant la contractualisation d'un nouveau contrat de fourniture de gaz à prix fixe par l'exploitant pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 et l'ajustement de la décomposition du prix global et forfaitaire sur le poste P1 pour l'ensemble des sites.

Considérant qu'il convient d'intégrer également dans cet avenant l'ajout de la prestation P2 pour le nouveau site N°7 « CCAS/Multi-accueil » et la cible énergétique du site N°6 « Espaces verts-scouts-Croix rouge ».

Considérant que ces modifications représentent un montant en moins value de 29.651,49€ HT (35.545,59€ TTC), se décomposant comme suit :

Prestations P1 (Combustible) : - 39.945,63€ HT (- 47.898,56€ TTC)

Prestations P2 (Conduite et entretien) : 10.294,14€ HT (12.352,97€ TTC)

**DÉCIDE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230915-92-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Mise en ligne le 19 septembre 2023

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et connexes, avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS – 4, rue de l'Eclipse – 95800 CERGY, pour un montant en moins value de 29.651,49€ HT (35.545,59€ TTC).
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 15 septembre 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)